

Conseil des études et de la vie universitaire du 28 avril 2008 Élection du vice-président du conseil

Conformément à l'article 4 des statuts de l'université, les vice-présidents sont élus, sur proposition du Président, parmi les membres du conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Nombre d'inscrits	39
Nombre de présents ou représentés	34
Ne prend pas part au vote	18
Nombre de votants	16
Bulletins blancs ou nuls	4
Olivier LAÜGT	12

- **M. Olivier LAÜGT est élu vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.**

Fait à Pessac, le 28 avril 2008

Le Président,

SINGARAVÉLOU